

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**LES ENSEIGNES DE MODE ET LES GRANDS MAGASINS DEMANDENT AU GOUVERNEMENT DE LA VISIBILITÉ SUR LEUR RÉOUVERTURE ET UNE INDEMNISATION « SIMPLE, RAPIDE ET TOTALE » DE LEURS PERTES**

**Évolution du marché de l'habillement au mois de Janvier  
Panel Alliance du Commerce / Retail Int.<sup>1</sup>**

---

**EN JANVIER, LES ENSEIGNES DE L'HABILLEMENT ENREGISTRENT UNE BAISSSE DE -20% DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DE -40% DU TRAFIC EN MAGASIN**

Les enseignes de l'habillement du **Panel Alliance du Commerce - Retail Int.<sup>1</sup>** ont enregistré une chute de leur chiffre d'affaires de 19,3% en magasin. Cette diminution s'accompagne d'une très forte baisse de fréquentation, de l'ordre de -39,6%.

Cette mauvaise performance s'explique principalement par le **report du démarrage** des soldes du 6 au 20 janvier, ainsi que par le **renforcement des mesures restrictives d'activité** (*mise en place du couvre-feu à 18 heures, le 2 janvier sur une partie du territoire, puis au niveau national à partir du samedi 16 janvier*).

**UN TRAFIC EN FORTE CHUTE DANS LES CENTRES-VILLES ET DANS LES CENTRES COMMERCIAUX, OU ENCORE LES GARES ET OUTLET**

L'activité continue d'être très fortement dégradée dans les commerces implantés en centre-ville (sur rue ou en centre-ville), dans les centres commerciaux de périphérie ainsi que dans les gares et outlet, avec **une baisse de la fréquentation supérieure à -40% dans toutes ces zones**.

À l'inverse, les commerces situés dans les zones d'activités commerciales et retail park connaissent une moindre baisse de fréquentation avec une diminution de -24%.

**UN BILAN PROVISOIRE DES SOLDES EXTRÊMEMENT NÉGATIF**

Le bilan des premiers jours des soldes d'hiver - du 20 janvier au 31 janvier - est extrêmement négatif. Comparé aux 10 premiers jours des soldes de l'année 2020, **l'activité est en baisse de -19,2%, et la fréquentation en baisse de -36,7%**.

**PREMIER IMPACT DE LA FERMETURE DES CENTRES COMMERCIAUX ET COMMERCE DE PLUS DE 20 000M<sup>2</sup> : CHUTE D'ACTIVITÉ DE 40%**

Le Gouvernement a annoncé la fermeture des centres commerciaux et commerces non alimentaires de plus de 20 000 m<sup>2</sup> à compter du dimanche 31 janvier. Sur les trois premiers jours de la semaine (*lundi 1<sup>er</sup>, mardi 2 et mercredi 3 février*), **les ventes des enseignes d'habillement du panel enregistrent déjà une baisse très importante de 40 %**.

## COMMENTAIRES

L'Alliance du Commerce déplore la décision du Gouvernement de fermer les centres commerciaux et grandes surfaces non alimentaires de plus de 20 000 m<sup>2</sup>. Cette décision a entraîné la fermeture de plus de 400 établissements regroupant 25 000 commerces en France.

**La stigmatisation de ces espaces commerciaux n'est pas justifiée sur le plan sanitaire** : de nombreuses études, dont celle conduite par l'Institut Pasteur et publiée le 17 décembre 2020, ont démontré que les commerces ne sont pas des lieux de propagation du virus à la différence des transports ou des espaces privés.

Comme en témoigne les premiers chiffres d'activité depuis la fermeture des grands ensembles commerciaux, cette nouvelle restriction d'activité annoncée dans la précipitation aura des **conséquences fortes** pour les acteurs de l'habillement déjà fragilisés financièrement après une année 2020 très difficile (*baisse de 26% des ventes d'habillement en magasin*) et plus de 3 mois de fermeture.

Cette situation fait peser un **risque élevé sur la pérennité des entreprises et des emplois de la filière**. 2020 a déjà enregistré la suppression de plus de 7 000 emplois et la fermeture de milliers de points de vente.

Dans ces circonstances, l'Alliance du Commerce demande au Gouvernement de :

- **Indemniser les enseignes et grands magasins pour les pertes engendrées par la fermeture de leurs points de ventes dans les espaces commerciaux de plus de 20 000m<sup>2</sup> durant le mois de février**. Comme s'y est engagé le Ministre de l'Economie et des Finances Bruno Le Maire lors de sa rencontre avec les acteurs professionnels, cette indemnisation doit être **simple, rapide et totale**. Elle doit impérativement prendre en charge le **coût des loyers et des charges** dus par les entreprises.

- **Donner rapidement de la visibilité aux entreprises sur la date de réouverture des commerces étant donné que la saison printemps/été doit débiter dans les magasins dès la fin des soldes**. Dans l'attente, elle demande que les commerces fermés puissent mettre en œuvre du click and collect pour permettre à leurs clients de venir récupérer leurs commandes en ligne dans les points de vente.

Par ailleurs, **l'Alliance du Commerce rappelle ses demandes de :**

- Allonger la durée de remboursement du Prêt Garanti par l'Etat jusqu'à 10 ans contre 6 actuellement.

- Bénéficier de l'activité partielle pour les magasins fermés mais aussi pour les autres activités de l'entreprise impactées par la baisse d'activité, telles que le siège social ou la logistique.

- **Prise en charge des jours de congés pour les commerces fermés actuellement**. À la fin du mois de février, les points de vente concernés auront été fermés durant 4 mois depuis le début de la crise. Les salariés auront ainsi cumulé 10 jours de congés payés sur cette période. Cette indemnisation déjà proposée pour les secteurs les plus impactés par la crise permettra aux salariés d'exercer leurs droits à congés payés tout en soulageant les entreprises du poids de la trésorerie.

*« L'annonce de la fermeture des centres commerciaux et des magasins de plus de 20 000 m<sup>2</sup>, en plein milieu des soldes, est un nouveau coup dur pour les commerçants. Les premiers chiffres montrent une perte d'activité de 40% pour les réseaux touchés par cette mesure. Ces nouvelles restrictions doivent donc absolument s'accompagner d'aides adaptées bénéficiant à l'ensemble des entreprises impactées et prenant notamment en compte les loyers et les charges.*

*Alors que de nombreuses études ont démontré que les commerces ne contribuent pas à la propagation du virus, il est urgent que le Gouvernement donne de la visibilité aux enseignes sur la date de leur réouverture. Cela est d'autant plus important que les collections Printemps-Été doivent arriver en magasin dès la fin des soldes », souligne Yohann PETIOT, le Directeur général de l'Alliance du Commerce.*

#### **1 Présentation du Panel Alliance du Commerce – Retail Int.**

L'Alliance du Commerce et Retail Int. s'associent pour développer un panel d'enseignes représentatives sur le marché de l'habillement. Actuellement, le panel comporte 40 d'habillement représentant 10 000 magasins.

**L'Alliance du Commerce** rassemble l'Union du grand commerce de centre-ville, la Fédération des enseignes de l'habillement et la Fédération des enseignes de la chaussure. Elle représente 27.000 magasins et 180.000 salariés dans le secteur de l'équipement de la personne.

Pour en savoir plus : [www.alliancecommerce.org](http://www.alliancecommerce.org) - Contact presse : Yohann Petiot (06.24.03.66.52)

**Retail Int.** collecte quotidiennement les données de vente de ses enseignes membres, et leur renvoie tous les jours une comparaison de leur croissance globale avec le panel d'enseignes, et de la croissance de chacun de leurs magasins avec les enseignes voisines. Retail Int. a aussi développé un modèle établissant le potentiel de CA d'un magasin, utilisé pour diagnostiquer la performance des magasins existants et estimer le potentiel sur de nouveaux emplacements. Pour en savoir plus : [www.retailint.fr](http://www.retailint.fr)